



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2019

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 24 janvier 2019 sous la présidence de Me Philippe Godin qui a ouvert la séance à 17H00.

Présents : MME ATALLAH, MM. BALME, BOISSON, BONNEVIE, CAHAGNE, CORDIER, DANIEL, DENEFFLE, FAGES, MME FRANCK, MM. GARCIA, GRELLET, GUERIN, GOUSSOT, JAMBU-MERLIN, LASMOLES, MME LAWSON, MM. LE BORGNE, LE PRADO, LEVY, LOMBREZ, LOOTGIETER, MME MESNIL, M. MIRIBEL, MMES NIAMBA, ODIER, MM. PIETTE, RAYNAULT, REMBAUVILLE-NICOLLE, ROHART, SEBASTIEN, SENTENAC (de), MME SOISSON, MM. THIRET, THOMAS, MMES TOURNAYE, TRIGEAUD.

Excusés : MM. ABALLEA, ALLARD, ANGENAULT, CACHARD, CASALIS, CORBIERE (de), MME COROLLER, MM. DELEBECQUE, EL KHAYAT, MMES ESNARD, FOUCHIER-MATTE, JANBON, LE BERRE, MM. LE GOAZIOU, LEPARQUIER, MARGUET, MME MARTINEZ-BELLET, MM. MERER, MORINIERE, PALACIOS, MME PREAT, M. RICHEMONT (de), MME SAM-LEFEBVRE, M. VIGNY.

1. La vie de l'Association. Informations

1.1 Nomination d'un nouveau Trésorier de l'AFDM

Le Président rappelle que pour des raisons tenant à son changement dans son activité professionnelle, Monsieur Olivier Raison a souhaité mettre fin à ses fonctions de Trésorier de l'AFDM. Les membres présents, tout en manifestant leur regret sur cette décision, ont rendu hommage à Monsieur Olivier Raison par leurs applaudissements pour le dévouement qui a été le sien dans l'accomplissement des fonctions dont il avait été investi.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr

Le Président informe les membres que le Comité de Direction a désigné Madame Pascale Mesnil pour lui succéder.

1.2. Journée Air-Mer-15 janvier 2019

Le Président rend compte de la journée d'étude qui s'était tenue à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne sur « Le droit et la sécurité dans les transports aériens et maritimes » au cours de laquelle sont intervenus plusieurs membres de l'AFDM :

- Me Alexis Lemarié qui a traité de l'apport de la Common Law au droit maritime.
- Mr Philippe Boisson qui, à partir de l'accidentologie, a comparé l'évolution de la réglementation du transport aérien et du transport maritime au regard de la sécurité.
- Me Sébastien Lootgieter qui a traité la gestion du risque cyber dans la chaîne du transport maritime des marchandises.
- Le Professeur Martin NDendé qui a traité de la question du droit « face à la persistance des accidents aériens et maritimes ».
- Mme Awa Sam Lefebvre dont l'exposé s'intitulait : « Risque, innovation et droit : quels impacts pour la sécurité des transports aériens et maritimes ».
- Mr Arnaud Montas sur la question de l'obligation de sécurité à l'heure de la mondialisation des transports.
- Me François-Xavier Balme qui a examiné la question de la réparation des dommages en cas d'accidents aérien et maritimes au regard du projet de réforme de la responsabilité civile et des conventions internationales.
- Mme Françoise Odier a présidé la séance consacrée au droit de la sécurité dans les transports aériens et maritimes.
- La synthèse des travaux de la journée a été présentée par le Professeur Philippe Delebecque.

Le Président a enfin rendu compte du projet dont il a discuté avec Maître Jennifer Deroin, Présidente de la SFDAS, d'organiser à frais partagés par les deux associations les prochaines journées d'études Air-Mer qui devraient se tenir tous les deux ans.

Ce projet a été approuvé par le Comité de Direction.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr

1.3 Présentation de l'ouvrage « Droit du commerce international »

Le Président rend compte de la publication de l'ouvrage du Doyen Olivier Cachard et félicite son auteur.

2. Communications

2.1 Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM)

Monsieur Jean-Paul Thomas rend compte d'un projet de loi enregistré à la présidence du Sénat le 26 novembre 2018. Ce projet qui peut être consulté sur le site du Sénat comprend des dispositions qui intéressent le droit maritime et notamment :

- Le cadre juridique des conventions de terminal (Article 35)
- Les navires autonomes : incidences en termes de responsabilité et d'assurance (Article 37).
- La convention de Nairobi sur l'enlèvement des épaves maritimes (Article 37).

Le texte n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Parlement mais devrait être prochainement examiné au Sénat.

2.2 Compte-rendu des réunions du CMI à Londres les 8 et 9 novembre 2018 par Me Luc Grellet et Me Sébastien Lootgieter

Le texte de l'intervention de Me Grellet et celui de Me Lootgieter sont annexés au procès-verbal.

2.2 Jurisprudence sur les Conventions internationales. Banques de données du CMI par Mr Stéphane Miribel

Le texte de l'intervention de Monsieur Stéphane Miribel est annexé au procès-verbal.

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr

3. La blockchain. Ses implications dans le domaine du droit maritime, par Mr Olivier Lasmoles, Professeur associé de Droit - Ecole de Management de Normandie

Le texte de la conférence de Monsieur Olivier Lasmoles est annexé au procès-verbal.

Le Président après avoir remercié Monsieur Olivier Lasmoles pour la qualité de sa conférence qui a suscité un fructueux débat a levé la séance à 19h.

Pièces-jointes :

1. Communication de Me Luc Grellet

Annexe 1 : ordre du jour de l'Assemblée Générale

Annexe 2 : la "lex maritima » par le Pr Eric Van Hooydonk

Rapport du groupe de travail transport de marchandises (incluant les Règles de Rotterdam) par Mr Tomataka Fujita

2. Communication de Me Sébastien Lootgieter

Annexe : Scénario d'un sinistre cyber maritime

Siège :

43/45, rue de Naples

75008 PARIS

Tél. 01.53.67.77.10

e.mail : contact@afdm.asso.fr

Site Internet : www.afdm.asso.fr